



DEPARTEMENT des LANDES

CCAS
de
CASTEL-SARRAZIN
(40330)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SÉANCE DU 05 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq du mois d'avril, à vingt heures quinze, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de CASTEL-SARRAZIN, dûment convoqué s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe NOVEMBRE, Président.
Convocations du 28 Mars 2024

Etaient présents : MM. Philippe NOVEMBRE, Xavier TORRES, Magali LIOTIER
Absents : Marie-France DEYRIS, Evelyne LAMBERT-LEPRINCE
Marie-France DEYRIS donne procuration à Magali LIOTIER
M. Xavier TORRES est désigné secrétaire de séance.

Objet : Affectation des résultats 2023
Délibération n° 2024_3

Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2023,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

RÉSULTATS DE L'EXERCICE au 31/12/2023	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	2 577,22 €
AFFECTATION DES RÉSULTATS SUR L'EXERCICE 2024	
* Article 002 - Report à nouveau créateur en Section de Fonctionnement	2 577,22 €

Ainsi délibéré le jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le Président,

Philippe NOVEMBRE



La secrétaire de séance,

Xavier TORRES

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture (Plateforme ACTES, le 08 AVR. 2024 et de sa publication le 08 AVR. 2024



DEPARTEMENT des LANDES

CCAS
de
CASTEL-SARRAZIN
(40330)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SÉANCE DU 05 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq du mois d'avril, à vingt heures quinze, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de CASTEL-SARRAZIN, dûment convoqué s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe NOVEMBRE, Président.
Convocations du 28 Mars 2024

Etaient présents : MM. Philippe NOVEMBRE, Xavier TORRES, Magali LIOTIER
Absents : Marie-France DEYRIS, Evelyne LAMBERT-LEPRINCE
Marie-France DEYRIS donne procuration à Magali LIOTIER
M. Xavier TORRES est désigné secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 – Délibération n° 2024_4

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration du CCAS, le budget primitif 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **3438,00 € pour la section de fonctionnement.**

Le budget est voté à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le Président,

Philippe novembre



Le secrétaire de séance

Xavier TORRES

Certifiée exécutoire ^{à compter du 08 AVR. 2024} tenu de sa transmission en Préfecture (Plateforme ACTES, le 08 AVR. 2024 et de sa publication le 08 AVR. 2024



COMMUNE DE CASTEL-SARRAZIN

2, ROUTE DE L'OCEAN

40 330 CASTEL-SARRAZIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU

MERCREDI 05 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois d'avril à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Castel-Sarrazin, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe NOVEMBRE, Maire. Convocations du 28 Mars 2024

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 09

Conseillers votants : 10

Membres présents : NOVEMBRE Philippe, DOMARLE Jeremy GONTERO Marylène, TORRES Xavier, DUCOURNEAU Patrick, LIOTIER Magali, POURRET Pierre, BASQUE Ludovic, BANQUET Nathalie.

Absents : DUSSARRAT Nicolas, DEYRIS Marie-France, BERTHAULT Florian LAMBERT-LEPRINCE Evelyne, MARIDET Alain.

Secrétaire de séance : Jérémy DOMARLE

Mme Marie-France DEYRIS donne procuration à Mme Magali LIOTIER

Le quorum étant le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

**Objet : \_AFFECTION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023  
Délibération n° 2024\_5**

Avoir voté le compte administratif de l'exercice 2023, lors de sa séance en date du 06 Mars 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :



| <b>RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b> au 31/12/2023                           |               |
|------------------------------------------------------------------------|---------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT                                             | 291 430, 26 € |
| EXCEDENT D'INVESTISSEMENT                                              | 46 929,56 €   |
| <b>AFFECTATION DES RÉSULTATS SUR L'EXERCICE 2024</b>                   |               |
| * Article 1068 – Affectation de réserves                               | 19 640,44 €   |
| * Article 001 - Report à nouveau créateur en Section d'investissement  | 46 929,56 €   |
| * Article 002 - Report à nouveau créateur en Section de Fonctionnement | 271 789,82 €  |

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le Maire,



Philippe NOVEMBRE

Le secrétaire de séance,

Jérémie DOMARLE

**Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture  
(Plateforme ACTES, le 06 AVR. 2024 et de sa publication le 06 AVR. 2024)**



**COMMUNE DE CASTEL-SARRAZIN**  
2, ROUTE DE L'OCEAN  
40 330 CASTEL-SARRAZIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU  
MERCREDI 05 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois d'avril à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Castel-Sarrazin, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe NOVEMBRE, Maire. Convocations du 28 Mars 2024

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 09

Conseillers votants : 10

Membres présents : NOVEMBRE Philippe, DOMARLE Jeremy GONTERO Marylène, TORRES Xavier, DUCOURNEAU Patrick, LIOTIER Magali, POURRET Pierre, BASQUE Ludovic, BANQUET Nathalie.

Absents : DUSSARRAT Nicolas, DEYRIS Marie-France, BERTHAULT Florian LAMBERT-LEPRINCE Evelyne, MARIDET Alain.

Secrétaire de séance : Jérémy DOMARLE

Mme Marie-France DEYRIS donne procuration à Mme Magali LIOTIER

Le quorum étant le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

Objet : Vote du taux de fongibilité – Délibération n° 2024_6

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des



dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer et dans l'affirmative de délibérer en ce sens.

Ouï, l'exposé de M le Maire ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

AUTORISE le Maire à procéder, pour l'exercice 2024 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel), et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

DONNE POUVOIR à M. le Maire ou son représentant délégué pour prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le Maire,

Philippe NOVEMBRE



Le secrétaire de séance,

Jérémy DOMARLE

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture (Plateforme ACTES, le 06 AVR. 2024 et de sa publication le 06 AVR. 2024



COMMUNE DE CASTEL-SARRAZIN

2, ROUTE DE L'OCEAN

40 330 CASTEL-SARRAZIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU

MERCREDI 05 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois d'avril à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Castel-Sarrazin, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe NOVEMBRE, Maire. Convocations du 28 Mars 2024

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 09

Conseillers votants : 10

Membres présents : NOVEMBRE Philippe, DOMARLE Jeremy GONTERO Marylène, TORRES Xavier, DUCOURNEAU Patrick, LIOTIER Magali, POURRET Pierre, BASQUE Ludovic, BANQUET Nathalie.

Absents : DUSSARRAT Nicolas, DEYRIS Marie-France, BERTHAULT Florian LAMBERT-LEPRINCE Evelyne, MARIDET Alain.

Secrétaire de séance : Jérémy DOMARLE

Mme Marie-France DEYRIS donne procuration à Mme Magali LIOTIER

Le quorum étant le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

**Objet : Vote du taux des taxes directes locales 2024**

**Délibération n°2024\_7\_2**

Conformément à l'article 1636-B du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal est appelé à voter 3 taux pour l'année 2024 : celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties, celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.



Pour rappel, depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les taux votés en 2023.

Le Conseil Municipal, décide après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés ; de reconduire le taux des taxes votés en 2023, à savoir :

|                                                   |         |
|---------------------------------------------------|---------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties .....     | 30,97 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties ..... | 46,95 % |
| Taxe d'habitation .....                           | 14,00 % |

Le produit attendu global s'élève à la somme de 143 701 € et sera inscrit à l'article 73111 du budget primitif 2024.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme

Le Maire,



Philippe NOVEMBRE

Le secrétaire de séance

Jérémie DOMARLE

**Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture (Plateforme ACTES, le 08 AVR. 2024 et de sa publication le 08 AVR. 2024**



**COMMUNE DE CASTEL-SARRAZIN**

**2, ROUTE DE L'OCEAN**

**40 330 CASTEL-SARRAZIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU**

**MERCREDI 05 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois d'avril à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Castel-Sarrazin, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe NOVEMBRE, Maire. Convocations du 28 Mars 2024

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 09

Conseillers votants : 10

Membres présents : NOVEMBRE Philippe, DOMARLE Jeremy GONTERO Marylène, TORRES Xavier, DUCOURNEAU Patrick, LIOTIER Magali, POURRET Pierre, BASQUE Ludovic, BANQUET Nathalie.

Absents : DUSSARRAT Nicolas, DEYRIS Marie-France, BERTHAULT Florian LAMBERT-LEPRINCE Evelyne, MARIDET Alain.

Secrétaire de séance : Jérémy DOMARLE

Mme Marie-France DEYRIS donne procuration à Mme Magali LIOTIER

Le quorum étant le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

Objet : Vote du budget primitif 2024- Délibération n° 2024_8

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le budget primitif 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 643 902 € pour la section de fonctionnement et 215 192 € pour la section d'investissement.

Le budget est voté à l'unanimité et signé par tous les membres présents.

Les différentes demandes de subvention ont été soumises à l'assentiment du Conseil Municipal. Les subventions qui seront allouées aux associations communales et organismes divers uniquement sur présentation d'une



demande écrite accompagnée du compte de résultats de l'année N – 1, comme notifié aux associations concernées.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le Maire,

Philippe NOVEMBRE



Le secrétaire de séance

Jérémy DOMARLE

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture (Plateforme ACTES,
le 08 AVR. 2024 et de sa publication le

08 AVR. 2024



COMMUNE DE CASTEL-SARRAZIN

2, ROUTE DE L'OCEAN

40 330 CASTEL-SARRAZIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU
MERCREDI 05 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois d'avril à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Castel-Sarrazin, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe NOVEMBRE, Maire. Convocations du 28 Mars 2024

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 09

Conseillers votants : 10

Membres présents : NOVEMBRE Philippe, DOMARLE Jeremy GONTERO Marylène, TORRES Xavier, DUCOURNEAU Patrick, LIOTIER Magali, POURRET Pierre, BASQUE Ludovic, BANQUET Nathalie.

Absents : DUSSARRAT Nicolas, DEYRIS Marie-France, BERTHAULT Florian LAMBERT-LEPRINCE Evelyne, MARIDET Alain.

Secrétaire de séance : Jérémy DOMARLE

Mme Marie-France DEYRIS donne procuration à Mme Magali LIOTIER

Le quorum étant le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

**Objet : ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES**

**Délibération N°2024-9 : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CASTEL-SARRAZIN PORTANT BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE RELATIVE A LA DEFINITION DES ZAE nR**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Energie, et le Code de l'Urbanisme,

**VU** la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et plus particulièrement son article 15 portant sur la définition des zones d'accélération,

**VU** la conférence des maires réunissant les maires des communes membres de la Communauté de Communes Côteaux et Vallées des Luys, du 31 janvier 2024,

**VU** la délibération n°2024\_3 de la commune de CASTEL-SARRAZIN portant définition des modalités de concertation pour la définition des ZAE nR

**CONSIDERANT** les objectifs France 2030 exposés par le Président de la République le 12 octobre 2021,

**CONSIDERANT** les annonces de Madame la Sous-Préfète des Landes en date du 23 janvier 2024 notamment sur la date de transmission des Zones d'Accélération pour la production des Énergies Renouvelable (ZAE nR) repoussée au 31 mars 2024.



**CONSIDERANT** la proposition de concertation faite aux maires lors de la Conférence des Maires du 31 janvier 2024 ;

**CONSIDERANT** les modalités de la concertation dédiée à l'identification des ZAEnR suivantes :

- Information sur la presse locale via un article de presse,
- Information sur le site internet de la commune,
- Information sur les réseaux sociaux de la commune,
- Mise à disposition du public d'un dossier de présentation de l'identification des ZAEnR ;
- Ouverture d'un registre accessible pendant les jours et heures d'ouverture de la mairie du 04 au 21 mars 2024 inclus (18 jours).

Monsieur le Maire rappelle le cadre réglementaire ainsi que les différentes dispositions législatives qui permet aux communes de proposer des ZAEnR.

Il rappelle que conformément aux modalités de concertation définies, un article de presse est bien paru le 08/03/2024 dans le journal Sud-Ouest informant du travail entrepris par les communes.

Monsieur Le Maire expose les avis recueillis dans le registre mis à disposition. Dans le cadre de la concertation, 12 avis ont été déposés. Toutes ces demandes ont été recueillies et étudiées afin de voir leur possible prise en compte ou non dans l'identification des ZAEnR. Les élus inviteront l'ensemble de ces requérants, à consulter la délibération arrêtant les ZAEnR, vérifier la prise en compte ou non de ces demandes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

D'approuver le bilan de la concertation attaché à l'identification des ZAEnR à l'échelle de la commune de CASTEL-SARRAZIN, tel qu'il a été exposé ci-avant par Monsieur Le Maire.

### **Article 2 :**

La présente délibération sera affichée en mairie durant un mois.

### **Article 3 :**

Monsieur le Maire est chargé, en ce qui le concerne, de la mise en œuvre de la présente délibération et de sa notification :

- A Madame la Sous-Préfète de Mont-de-Marsan, Référente Préfectorale Unique des Landes
- A Madame la Présidente de la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys,
- A Monsieur le Président du PETR Adour-Chalosse-Tursan en charge du Schéma de Cohérence Territoriale

### **Article 3 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de PAU (Villa Noulibos – 50 Cours Lyautey – 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.



Fait et délibéré les jours, mois, et an ci-dessus à 22 heures 30.

**Pour extrait certifié conforme,**

Le Maire,



Philippe Novembre

Le secrétaire de séance

Jérémie DOMARLE

**Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture (Plateforme ACTES,  
le 06 AVR. 2024 et de sa publication le 06 AVR. 2024**



## COMMUNE DE CASTEL-SARRAZIN

2, ROUTE DE L'OCEAN

40 330 CASTEL-SARRAZIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU  
MERCREDI 05 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois d'avril à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Castel-Sarrazin, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe NOVEMBRE, Maire. Convocations du 28 Mars 2024

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 08

Conseillers votants : 09

Membres présents : NOVEMBRE Philippe, DOMARLE Jeremy GONTERO Marylène, TORRES Xavier, DUCOURNEAU Patrick, LIOTIER Magali, POURRET Pierre, BASQUE Ludovic, BANQUET Nathalie.

Absents : DUSSARRAT Nicolas, DEYRIS Marie-France, BERTHAULT Florian LAMBERT-LEPRINCE Evelyne, MARIDET Alain.

Secrétaire de séance : Jérémy DOMARLE

Mme Marie-France DEYRIS donne procuration à Mme Magali LIOTIER

Le quorum étant le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

Objet : ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

Délibération N° 2024_10 : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CASTEL-SARRAZIN PORTANT ARRÊT DES ZAENR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Energie, et le Code de l'Urbanisme,

VU la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et plus particulièrement son article 15 portant sur la définition des zones d'accélération,

VU la conférence des maires réunissant les maires des communes membres de la Communauté de Communes Côteaux et Vallées des Luys, du 31 janvier 2024,

VU la délibération n°2024_3 de la commune de CASTEL-SARRAZIN portant définition des modalités de concertation pour la définition des ZAENR

VU la délibération n°2024_9 de la commune de CASTEL-SARRAZIN tirant bilan de la concertation publique relative à la définition des ZAENR

CONSIDERANT les objectifs France 2030 exposés par le Président de la République le 12 octobre 2021,



CONSIDERANT les annonces de Madame la Sous-Préfète des Landes en date du 23 janvier 2024 notamment sur la date de transmission des Zones d'Accélération pour la production des Énergies Renouvelable (ZAE nR) repoussée au 31 mars 2024.

CONSIDERANT la proposition de concertation faite aux maires lors de la Conférence des Maires du 31 janvier 2024 ;

CONSIDERANT les avis recueillis dans le registre mis à disposition dans la mairie aux jours et heures de celle-ci du 04 au 21 mars 2024 inclus (18 jours).

Monsieur le Maire rappelle le cadre réglementaire ainsi que les différentes dispositions législatives qui permet aux communes de proposer des ZAE nR.

Monsieur Le Maire expose, qu'à l'issue de la concertation, les zones d'accélération des énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes listées dans le tableau joint en annexe ont été identifiées.

Monsieur Le Maire rappelle que l'identification de ces Zones d'Accélération ne présage pas obligatoirement de l'implantation d'un projet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ,

DECIDE

Article 1 :

D'IDENTIFIER les zones d'accélération des Energies renouvelables (ZAE nR) ainsi que de leurs ouvrages connexes listées dans le tableau ci-joint.

Article 2 :

La présente délibération sera affichée en mairie durant un mois.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé, en ce qui le concerne, de la mise en œuvre de la présente délibération et de sa notification :

- A Madame la Sous-Préfète de Mont-de-Marsan, Référente Préfectorale Unique des Landes
- A Madame la Présidente de la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys,
- A Monsieur le Président du PETR Adour-Chalosse-Tursan en charge du Schéma de Cohérence Territoriale

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de PAU (Villa Noulibos – 50 Cours Lyautey – 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

Fait et délibéré les jours, mois, et an ci-dessus à 22 heures mn 55.

**Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire**

Le Maire,



Philippe NOVEMBRE

Le secrétaire de séance,

Jérémie DOMARLE

Annexe à la délibération portant arrêt des ZAEnR de la commune de CASTEL-SARRAZIN

Envoyé en préfecture le 06/04/2024

Reçu en préfecture le 06/04/2024

Publié le

ID : 040-214000747-20240405-2024_10-DE



Type d'énergie	Nom de la ZAEnR	Parcelles concernées		Superficie de la ZAEnR (en ha)
		Section	Numéro	
Énergie solaire	PÔLE AGRI 01	ZL	0099	0,02 ha
	PÔLE AGRI 02	ZL	0097	0,11 ha
	COMMUNE – LOCAL DES ASSOCIATIONS ET ENTREPÔT TECHNIQUE	ZM	0110	0,03 ha
	COMMUNE – SALLE POLYVALENTE	ZM	0150	0,065 ha
	COMMUNE – ARENE	ZM	0150	0,011 ha
	COMMUNE – LOGEMENTS COMMUNAUX	ZK	0043	0,03 ha
	CASTEL FOIE GRAS	ZC	0054	0,25 ha
	FLORIAN BERTHAULT	ZK	0163	0,15 ha
	COMMUNE - PARKING DES ARENES	ZM	0150	0,295 ha
	COMMUNE - PARKING DE LA SALLE POLYVALENTE	ZC	0119	0,112 ha
Biogaz	Unité de méthanisation			
	Microméthaniseur			
Éolien	Mâts			
	Captage			
Géothermie				
Réseaux de chaleur et de froid				

Envoyé en préfecture le 06/04/2024

Reçu en préfecture le 06/04/2024

Publié le

ID : 040-214000747-20240405-2024_10-DE



**Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture (Plateforme ACTES,
le 06 AVR. 2024 et de sa publication le 06 AVR. 2024**



Nom de la ZaENR	Implantation (surfaces approximatives)
PÔLE AGRI 01 (0,02 ha)	
PÔLE AGRI 02 (0,11 ha)	



COMMUNE – LOCAL DES
ASSOCIATIONS ET ENTREPÔT
TECHNIQUE
(0,03 ha)



COMMUNE – SALLE
POLYVALENTE
(0,065 ha)



COMMUNE – ARENES
(0,015 ha)



COMMUNE – LOGEMENTS
COMMUNAUX
(0,03 ha)



CASTEL FOIE GRAS
(0,25 ha)



FLORIAN BERTHAULT
(0,15 ha)



COMMUNE – PARKING DES
ARENES
(0,295 ha)



COMMUNE – PARKING DE LA
SALLE POLYVALENTE
(0,112 ha)

ANNEXE 3/2024

**Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture (Plateforme ACTES,
le 06 AVR. 2024 et de sa publication le 06 AVR. 2024**

Envoyé en préfecture le 06/04/2024

Reçu en préfecture le 06/04/2024

Publié le

ID : 040-214000747-20240405-2024_10-DE

